

Dossier suivi par :

Emeline Champneuf

03 44 06 45 53

ce.dgp60@ac-amiens.fr

Monsieur l'Inspecteur d'Académie
Directeur académique des services de
l'Éducation nationale de l'Oise

à

Mesdames et Messieurs les enseignants du
premier degré,
s/c de Mesdames et Messieurs les Inspecteurs
de l'Éducation nationale

Objet : Phase d'ajustement du mouvement intra-départemental des instituteurs et professeurs des écoles 2026 – Affectation sur les postes à profil vacants

Annexe 1 : Liste des postes à profil

Annexe 2 : Fiches de poste

La présente note a pour objet de préciser les modalités de participation à la phase d'ajustement du mouvement intra-départemental 2026 concernant les postes à profil, tels que définis à l'annexe 4 de la circulaire relative au mouvement intra-départemental 2026.

1. Situation des candidats

Cas n°1 : Vous êtes titulaire d'un poste à titre définitif à la rentrée scolaire 2026 et souhaitez obtenir un poste à profil

En cas de candidature retenue, vous serez affecté(e) sur le poste sollicité à titre définitif à compter du 1er septembre 2026, sous réserve de détenir les titres ou qualifications requis pour l'exercice des fonctions. À défaut, vous serez affecté(e) en délégation pour l'année scolaire 2026-2027.

Cas n°2 : À l'issue des opérations du mouvement 2026, vous n'êtes pas titulaire d'un poste à titre définitif et souhaitez obtenir un poste à profil

En cas de candidature retenue, vous serez affecté(e) sur le poste sollicité à titre définitif à compter du 1er septembre 2026, sous réserve de détenir les titres ou qualifications requis.

À défaut, vous serez affecté(e) à titre provisoire pour l'année scolaire 2026-2027.

2. Publication des postes vacants

La liste des postes à profil vacants sera publiée le vendredi 5 juin 2026 sur l'Intranet académique.

Un message adressé à votre messagerie professionnelle académique précisera les modalités d'accès à cette publication.

La saisie des candidatures s'effectuera via l'application dédiée.

Important : les enseignants n'ayant pas participé à la phase principale du mouvement peuvent également candidater dans le cadre de cette phase d'ajustement.

3. Modalités d'accès à l'application Newfield.

L'accès à l'application s'effectue depuis le portail académique :

<https://portail.ac-amiens.fr/inspections/enquetes/mouvement2026PP>

Après avoir renseigné votre identifiant et votre mot de passe académiques, cliquez sur « Se connecter » afin d'accéder à l'application.

4. Formulation des vœux

La saisie des vœux est ouverte du vendredi 5 juin au mercredi 10 juin 2026 inclus.

Procédure :

La liste des postes vacants est affichée dans la partie gauche de l'écran et est organisée par catégories de postes.

Pour formuler un vœu, sélectionnez le poste souhaité puis, en maintenant le clic gauche de votre souris enfoncé, faites-le glisser vers la partie droite de l'écran intitulée « Mes vœux ». Répétez cette opération pour chacun des postes que vous souhaitez demander.

Les vœux enregistrés dans la rubrique « Mes vœux » sont classés selon un ordre de préférence. Vous pouvez modifier cet ordre à tout moment pendant la période de saisie. La numérotation des vœux est automatiquement actualisée en fonction des modifications effectuées.

Pour déplacer un vœu, cliquez sur celui-ci et maintenez le bouton gauche de la souris enfoncé, puis faites-le glisser jusqu'à la position souhaitée dans votre liste de vœux.

Pour supprimer un vœu, cliquez sur la croix située à droite de l'intitulé du poste concerné.

Une fois votre liste de vœux finalisée, complétez les informations personnelles demandées dans le formulaire puis cliquez sur le bouton « Enregistrer ma candidature » afin de valider définitivement votre demande.

Chaque candidature devra impérativement être accompagnée d'un curriculum vitae et d'une lettre de motivation.

Après validation, un courriel de confirmation vous sera automatiquement adressé sur votre messagerie professionnelle académique. Ce message comprendra un récépissé récapitulatif de votre candidature ainsi que la liste des vœux enregistrés.

5. Contacts

Les gestionnaires de la gestion collective se tiennent à votre disposition pour vous accompagner dans vos démarches.

Secteurs	Gestionnaire	Contact téléphonique
Auneuil / Beauvais Nord / Beauvais Sud / Compiègne / Creil / Nogent-sur-Oise	Mélanie Stasiak	03 44 06 45 39
École inclusive / Crépy-en-Valois / Grandvilliers / Margny / Noyon / Saint-Just	Marjorie Morin	03 60 36 40 56
Clermont / Gouvieux / Méru / Pont-Sainte-Maxence / Senlis	Delphine Cléry	03 44 06 45 49

Aucune candidature ne pourra être enregistrée après le mercredi 10 juin 2026 à minuit.

6. Procédure de recrutement sur les postes à profil

Les postes concernés sont les suivants :

- Conseiller pédagogique de circonscription, conseiller pédagogique départemental et conseiller technique ;
- Coordonnateur en REP et REP+ ;
- Enseignant en milieu pénitentiaire ;
- Enseignant en classe relais ;
- Enseignant référent à la scolarisation des élèves en situation de handicap ;
- Coordonnateur départemental PIAL ;
- Référent autisme ;
- Directeur d'école en REP+ ;
- Enseignant affecté dans une classe dédoublée en REP+ ;
- Directeur d'école de 12 classes et plus ;
- Enseignant mis à disposition de la Maison départementale de l'autonomie ;
- Enseignant affecté au sein du Service de l'École inclusive ;
- Enseignant affecté au sein de l'Établissement régional d'enseignement adapté de Crèvecœur-le-Grand ;
- Coordonnateur pôle d'appui à la scolarité ;
- Enseignant sur le dispositif d'auto régulation.

Pour les enseignants affectés en milieu pénitentiaire, il est rappelé que, durant leur première année d'exercice, ils conservent le bénéfice de leur poste précédent, conformément à la circulaire n° 2020-057 du 9 mars 2020.

Ces fonctions nécessitent une adéquation particulièrement étroite entre le profil du candidat et les exigences du poste. À ce titre, la sélection des candidats est effectuée hors barème.

Les candidats seront convoqués à un entretien devant une commission de recrutement du lundi 15 au mercredi 24 juin 2026.

Les fiches de poste précisant les missions et compétences attendues seront consultables sur l'Intranet académique.

Dans l'hypothèse où un poste ferait l'objet d'un nombre important de candidatures, une phase de présélection des dossiers pourra être mise en œuvre

Important :

L'affectation sur les postes de coordonnateur d'un pôle d'appui à la scolarité se fera en délégation pour l'année scolaire 2026/2027.

7. Communication des résultats

Les résultats de cette phase d'ajustement seront communiqués aux candidats le lundi 29 juin 2026. Chaque candidat recevra une notification sur sa messagerie professionnelle académique.

Il est rappelé que les priorités légales et les éléments de barème constituent des éléments d'aide à la décision. Les affectations sont arrêtées par le directeur académique des services de l'Éducation nationale.



Jean-Paul Obellianne